



THE
LUTHERAN
WORLD
FEDERATION

A Communion
of Churches

lutheranworld.org

RESOLUTION SUR LA REFORME DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES

Le Conseil de la FLM, réuni à Genève, en Suisse, du 27 juin au 2 juillet 2018, autour du thème « Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement » (Matthieu 10,8), a délibéré et adopté la résolution suivante :

Réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies

Évite le mal, agis bien, recherche la paix et poursuis-la. (Psaume 34,14)

Le Conseil de la FLM :

- (1) Regrette profondément que le Conseil de sécurité des Nations-Unies ait été incapable de répondre de façon adéquate à la crise en Syrie, au conflit israélo-palestinien, à la situation au Soudan du Sud et à d'autres situations ;
- (2) Reconnaît, dans le même temps, que le Conseil de sécurité des Nations Unies ne peut qu'avoir la force et l'efficacité que ses membres et la communauté internationale veulent lui donner ;
- (3) Reconnaît également que l'absence de réaction du Conseil de sécurité des Nations Unies à certains des conflits actuels les plus ostensibles et sanglants est due au pouvoir de veto détenu par cinq États membres qui continuent souvent à privilégier leurs propres intérêts géopolitiques face à l'intérêt commun et à leur obligation, en vertu de la Charte, de maintenir la paix et la sécurité à l'échelle internationale ;
- (4) Rappelle l'appel de 2015 du Conseil de la FLM « au Conseil de sécurité des Nations Unies à suspendre l'utilisation du droit de veto par les cinq membres permanents sur les questions visant à empêcher ou à mettre fin à un génocide, à des crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité » ;
- (5) Demande aux Églises membres et au Bureau de la Communion de plaider en faveur des propositions de réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies qui stipulent que le veto ne doit pas être utilisé dans les cas d'atrocités massives telles que les crimes contre l'humanité, les crimes de génocide et les crimes de guerre.